

Synthèse de la réunion du CHSCT du 15/12/15

La direction informe le CHSCT (sans détails sur le déroulement des travaux ou actions)

Le planning de travaux 2016 décliné sur le réseau par grand thème chaussée, ouvrages d'arts, environnement, aires.

Bilan des actions sur l'analyse (DIDACTHEM) de la pénibilité selon les critères légaux, les décrets attendus pour fin d'année ne sont pas encore publiés.

Etude ergonomique menée au centre logistique de CHIGNIN, des aménagements sont à prévoir pour éviter les déplacements et les TMS.

Information sur les nouveaux locaux DGID, ce point a été rajouté en séance à la demande de la présidente, les élus ont voté son inscription conformément aux dispositions légales mais ne peuvent rendre un avis car les documents ont été remis très tardivement (plan de masse, disposition des locaux et bureau) et le CHSCT n'a pas consulté les salariés AREA basés à DGID Part DIEU.

Il est conservé 2 bureaux doubles pour DISI en attendant le rapatriement de l'ensemble des collaborateurs de DISI basé à Part Dieu sur le site de BRON suite à l'engagement du PDG.

Un avis sera rendu après visite des locaux et consultation des salariés.

L'aménagement dans les nouveaux locaux est programmé pour le 15 mars 2016.

Le plan de prévention DISI est présenté par P MOTTET et T de CAMARET.

Il est proposé au CHSCT de désigner 2 personnes pour participer à la réunion d'information sur les nouveaux locaux de DISI à RIVES.

Le CHSCT se doit de mettre en place un règlement intérieur depuis l'instauration de la Loi Rebsamen sur le dialogue social.

Les élus ont élaboré un règlement intérieur qui a été validé par l'ensemble du CHSCT. La DRH nous précise qu'elle conteste certains points de ce règlement intérieur et souhaite engager une discussion avec un groupe réduit d'élus et la secrétaire du CHSCT. Après débat, la secrétaire du CHSCT demande une suspension de séance pour analyser avec les élus la demande de la DRH.

Le CHSCT demande que le groupe de travail de travail soit constitué des 11 élus pour permettre une décision en séance de travail sur le règlement intérieur.

Après débat la DRH et la Présidente accepte ce principe.

Le personnel de DISI VOIRON se rendant régulièrement sur le terrain est doté d'équipement (pantalon, parka,..) si des salariés doivent se rendre sur le terrain avec des missions présentant des risques de salissures ou la nécessité de port des équipements de sécurité, ils doivent faire la demande auprès de la hiérarchie qui étudiera la demande avec bienveillance.

Débat sur la définition de travailleur isolé suite à l'accident sur le centre d'AITON d'un transporteur de matériel, le responsable prévention nous présente les définitions et le caractère légal du travail isolé.

Concernant le port du casque G HERENT suspend pour étude et analyse cette mesure, il souhaite se donner le temps de la réflexion avec une concertation des chefs de centre.

Le relevé de compteurs d'eau dans des endroits difficiles d'accès ou par télémétrie. Le DTE indique qu'il sera fait un recensement des endroits difficiles d'accès et dangereux, à partir de cet inventaire les compteurs seront soit déviés, déplacés ou équipés de télémétrie.

Point sur le stationnement d'un technicien en VSP sur A48, JP PATTYN rappelle les règles d'intervention et précise que dans ce cas (contrôle APAVE) les coffrets sont accessibles depuis l'extérieur de l'autoroute, il indique qu'un rappel de règles sera fait au technicien.

Risque sur les cheminements piétons au péage, un débat s'engage sur la disposition des équipements et les facilités de parcours sur les barrières ou péages. La direction précise que chaque responsable

doit mesurer le risque qu'il fait courir à ses collaborateurs lors de son envoi en mission.
Point sur la mise à jour des pharmacies et date de validité des produits pharmaceutiques.